



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Vanessa MOSQUERA**  
Boulevard Anspach, 6  
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : Y461/2020 (corr. : Marie-Laure CARTAL)

N/Réf. : AA/MB/BXL22779\_669\_PU\_Ypres\_13

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 02/03/2021

Objet : BRUXELLES. Boulevard d'Ypres, 13.

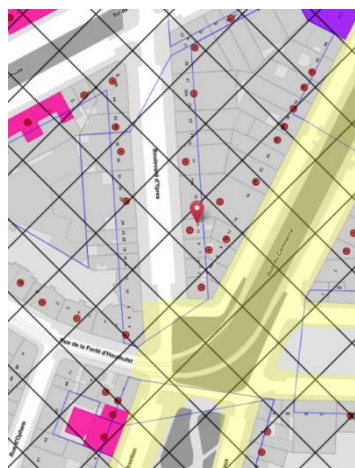
Demande de permis d'urbanisme portant sur la régularisation du changement de la devanture commerciale, le réaménagement intérieur du rez-de-chaussée commercial et le changement d'utilisation du commerce actuel en un snack et atelier couture.

### Avis de la CRMS

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 01/02/2021, reçu par e-mail le 01/02/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 24/02/2021.

#### Étendue de la protection



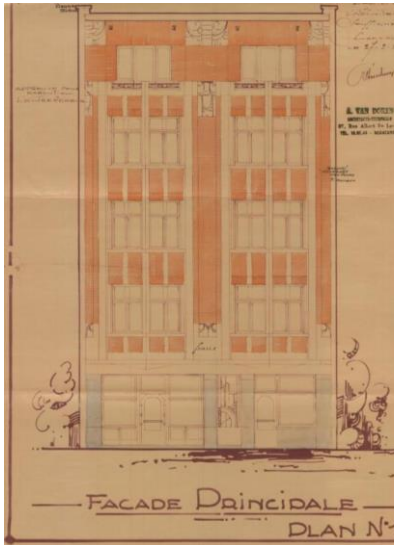
*Le bien est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural et est compris dans la zone de protection de l'ancienne Halle des Producteurs. Il est aussi situé en ZICHEE au PRAS*

#### Historique et description du bien

Le bien est un immeuble à appartements avec rez-de-chaussée commercial de style d'inspiration Art Déco construit en 1933 par l'architecte A. Van Doren. La façade est revêtue d'un parement de briques et de pierre blanche, et est rythmée par des bow-windows.

Le rez-de-chaussée commercial était pourvu autrefois d'une devanture de style Art-déco comme en atteste les plans d'archives de 1933 et une photo de 1978. Cette dernière a été supprimée à une date incertaine.

1/2



Plan de la façade de 1933. Source : Archives de la Ville de Bruxelles (PU42796)



Photo du bien de 1978. Source : [monument.heritage.brussels](http://monument.heritage.brussels)



Vue du bien et de la nouvelle devanture en 2014. Source : ©Google Street View

### Analyse de la demande

Le projet vise à régulariser la devanture actuelle et la disparition de la devanture Art-Déco, à réaménager l'intérieur du rez-de-chaussée commercial et à changer l'utilisation du commerce actuel en snack et atelier couture.

### Avis

La CRMS n'émet pas de remarques sur le changement d'utilisation du rez-de-chaussée commercial et sur les réaménagements intérieurs, l'intérieur ne présentant pas d'éléments d'importance patrimoniale. Néanmoins elle ne peut pas approuver la régularisation du remplacement de la vitrine art déco du rez-de-chaussée commercial. Elle recommande de placer une nouvelle devanture avec une conception et une utilisation des matériaux respectant davantage la stylistique Art-Déco de la façade

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [svalcke@urban.brussels](mailto:svalcke@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ;  
[pjelli@urban.brussels](mailto:pjelli@urban.brussels) ; [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [marie-laure.cartal@brucity.be](mailto:marie-laure.cartal@brucity.be) ;  
[commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ;  
[mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban.avis.advies@urban.brussels](mailto:urban.avis.advies@urban.brussels)